LES PONTS : DES HÔTELS CINQ ÉTOILES POUR CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris - toutes protégées par la loi - ont trouvé dans les ponts un habitat de substitution intéressant à plus d'un titre. *Ils sont répartis régulièrement dans l'espace et sont durables dans le temps. Ils offrent des abris aux conditions climatiques variées. Les chauves-souris affectionnent les ponts comme gîte d'été, d'hibernation et gîte de transit. Qu'ils soient en pierre, en béton, voûtés ou sur piliers, avec un tablier creux ou non, beaucoup de ponts sont susceptibles d'héberger des chauves-souris. Les ponts situés* ***au-dessus d'une voie d'eau aux berges naturelles*** *couvertes de végétation sont particulièrement prisés car les insectes y foisonnent.*

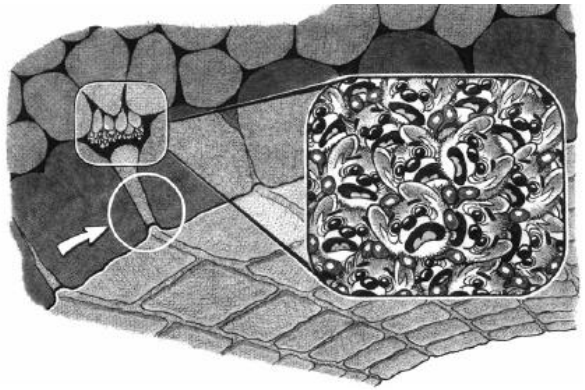

Les chauves-souris n'entraînent aucune nuisance.

- Elles utilisent les cavités et fissures existantes sans les agrandir.
- Leurs déjections sont absolument sans danger pour les matériaux du pont.
- Elles ne font aucun bruit et ne se montrent qu'au crépuscule au moment de l'envol.

Leur présence passe très souvent inaperçue.

Elles sont généralement profondément enfoncées dans des fissures ou occupent des vides inaccessibles.
Il est de ce fait fréquent qu'elles se fassent **emmurer vivantes** lors d'une injection de béton dans les joints ou d'une projection sur la voute à l'occasion de travaux de restauration**.**

Que faire concrètement en cas de travaux ?

Il est possible d'augmenter la capacité d'accueil de - presque- n'importe quel pont par l'installation d'un gîte artificiel et de maintenir le potentiel d'accueil des ponts en gardant les ouvertures accessibles après travaux. Les recommandations doivent être **adaptées à chaque cas particulier**. Des chauves-souris sont-elles déjà présentes ? Le pont et l'environnement sont-ils favorables? De quel type de travaux s'agit-il (construction, rénovation ou démolition) ?

Les solutions à mettre en œuvre doivent idéalement passer par un **dialogue** entre un spécialiste des chauves-souris, les gestionnaires et entrepreneurs des travaux. Elles devront bien entendu **concilier** les normes de **sécurité** avec les **exigences écologiques** spécifiques des espèces ciblées.

Plus d'infos ?

Contrat de Rivière Ourthe
cr.ourthe@skynet.be- 086/ 21 08 44
http://www.cr-ourthe.be

Contrat de Rivière Amblève
crambleve@gmail.com – 080/282 435
https://www.crambleve.com

Parc naturel des Deux Ourthes
info@pndo.be - 061/21 04 00
http://www.pndo.be

Plecotus, pôle chauves-souris de Natagora
plecotus@natagora.be - 081/390 720
http://plecotus.natagora.be

Ressources sur Internet

https://www.sfepm.org/pdf/plaqponts.pdf

http://petitemontagnedujura-n2000.fr/wp-content/uploads/2013/06/Chauves-souris-et-ponts-2.pdf

https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/images/chiroptere/etudes/chiro_lpo_info_nov_dec_2007.pdf

https://www.cen-auvergne.fr/IMG/pdf/Amenager.pdf

Source *: Dessin de Philippe Pénicaud © 2002, extrait de la plaquette SFEPM – Museum de Bourges (France).*